



L'ESSENTIEL

LE CHIFFRE

1,15 million d'euros, c'est la somme qu'une femme centenaire, décédée en juin, a léguée à son village natal,

la petite commune de Pellevoisin (Indre) où elle était retournée passer sa retraite. Dans son testament, elle a demandé que cet argent serve au logement social et que son nom soit donné à une rue du village.

POLITIQUE Moins d'un Français sur deux font confiance à Nicolas Sarkozy

Au cours des vœux qu'il présentera demain à la presse, le président de la République devrait définir son projet 2008 en répondant aux questions des journalistes sur les principaux sujets d'actualité : pouvoir d'achat, négociations sociales, éventuel remaniement ministériel, évaluation des ministres... Un tour d'horizon au moment où, selon un sondage CSA pour le *Parisien-Aujourd'hui en France* et i-Télé, il apparaît que sa cote de popularité perd sept points (48 % des Français lui font confiance, 45 % ne lui font pas confiance) comparée à une étude du même institut publiée en décembre.

JUSTICE Agression d'une jeune fille à l'acide chlorhydrique

Trois mineurs viennent d'être mis en examen à Rouen après avoir jeté de l'acide chlorhydrique au visage d'une jeune fille dans le métro. Agressée le 31 décembre en pleine journée, cette dernière, âgée de 16 ans, a été hospitalisée pour des brûlures au visage et subit une incapacité totale de travail de dix jours. D'après les premiers éléments de l'enquête, l'acte serait gratuit. Les trois jeunes, âgés de 14 et 15 ans, ne connaissant pas leur victime et ne lui ayant rien dérobé. Ils ont été appréhendés grâce aux images enregistrées par une caméra de surveillance.

ÉBOULEMENT Trois villages ont été bloqués hier dans les Pyrénées

Dans la vallée d'Aspe, les villages d'Etsaut, de Borce et d'Urdoz restaient hier privés d'accès routier après l'éboulement qui a coupé jeudi la RN 134 et l'accès au tunnel de Somport reliant la France à l'Espagne. Un tunnel désaffecté de la SNCF permettait aux 280 habitants concernés de circuler à pied et de s'approvisionner à l'extérieur de la zone affectée. La nationale 134, menant au tunnel de Somport, avait été fermée à la circulation après l'effondrement d'un pan de falaise. Au moins une semaine de travaux est nécessaire pour retrouver une situation normale dans la vallée.

A l'hôpital, certains médecins ont stocké jusqu'à 120 jours de RTT

Une concertation s'ouvre ce matin au ministère de la santé sur le paiement des 3,5 millions de jours de RTT et 23 millions d'heures supplémentaires accumulés par le personnel hospitalier depuis la mise en place des 35 heures

En septembre, Nicolas Sarkozy a jugé la situation « invraisemblable ». De son côté, le premier ministre François Fillon l'a décrite comme « inacceptable ». Les ministres de la santé et du budget, Roselyne Bachelot et Éric Woerth, savent donc qu'ils vont devoir régler au mieux la délicate question du paiement des jours de RTT et des heures supplémentaires stockées dans les hôpitaux.

Ce matin, Roselyne Bachelot lance une concertation sur ce sujet avec les syndicats de médecins hospitaliers. Avec une certitude : l'addition pourrait être salée (*lire ci-contre*). Aujourd'hui, en effet, on recense dans les hôpitaux un stock de 23 millions d'heures supplémentaires et de 3,5 millions de jours de RTT. « Nous sommes dans une situation absolument délirante », reconnaît Gérard Vincent, délégué général de la Fédération hospitalière de France (FHF).

C'est en 2002 qu'ont été instaurées les 35 heures à l'hôpital. À l'époque, pour accompagner cette réduction du temps de travail, le gouvernement avait promis la création de 45 000 emplois non médicaux et 3 500 postes de médecins. Le problème est que ces créations de postes se sont étalées dans le temps. Et dans certains établissements, de nombreux postes médicaux, bien qu'ouverts, n'ont pas pu être pourvus, faute de candidats. « À cause du manque



Planning dans le bureau des médecins. Pour faire tourner la machine, les hôpitaux ont massivement recours au compte épargne temps.

d'effectifs, dans certains services, les médecins se sont tout simplement retrouvés dans l'incapacité de prendre leurs jours de RTT», explique le professeur Jean-Yves Cahn, chef du pôle de cancérologie du CHU de Grenoble.

Pour faire tourner la machine, les hôpitaux ont alors eu massivement recours au compte épargne temps (CET). Un dispositif qui permet, sous certaines conditions, de stocker des jours de RTT ou de congé non pris. « Au départ, cette solution a arrangé tout le monde. Les médecins se sont dit que cela leur ferait une petite cagnotte de jours à prendre pour plus tard. Et les pouvoirs publics étaient bien contents de pouvoir ainsi lisser les créations d'emplois dans le temps », analyse Philippe El Saïr, président du Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH). Le problème est que la situa-

tion s'est pérennisée et qu'au fil des ans, ces comptes épargne temps se sont mis à gonfler. « Je connais certains collègues qui ont aujourd'hui cent vingt jours stockés sur leur CET », indique le docteur Michel Dru, président du Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs (SNPHAR).

Les médecins sont, il est vrai, dans une situation particulière. Ils sont tenus de respecter plusieurs directives européennes instaurées en 2003, dans la foulée des 35 heures. Elles prévoient notamment l'intégration du temps de garde dans le temps de travail ainsi que l'impossibilité pour un médecin de travailler plus

de quarante-huit heures par semaine. En outre, elles obligent un praticien à observer un repos d'une journée après une nuit de garde. « Ces mesures ont eu un impact considérable sur le temps de travail médical, au moins aussi important que les 35 heures », juge le professeur Kamran Samii, chef du pôle anesthésie-réanimation du CHU de Toulouse.

Un anesthésiste, par exemple, va prendre son poste le lundi à 8 heures pour vingt-quatre heures de travail. Le mardi matin, il quitte donc l'hôpital pour un repos obligatoire et bien mérité. Le vendredi, il est de nouveau sur le pont jusqu'au samedi matin. En seulement deux jours, il a donc atteint son quota de quarante-huit heures de travail hebdomadaire. « Le problème est que, pour faire tourner le service, il va être obligé de venir aussi travailler »

Une enveloppe de 672,5 millions d'euros

Pour assurer le paiement des jours de RTT et des heures supplémentaires, on indique, au ministère de la santé, disposer d'une enveloppe de 672,5 millions d'euros : 348,5 millions qui proviennent du Fonds pour l'emploi hospitalier et 324 millions provisionnés par les hôpitaux. « Mais cela ne suffira pas. On estime qu'il faudrait entre 400 et 500 millions supplémentaires », souligne Gérard Vincent, délégué général de la Fédération hospitalière de France (FHF). Plutôt que de payer tous les jours de RTT, la solution pourrait être de permettre aux médecins de prendre des congés anticipés pour partir plus en tôt en retraite. « Mais beaucoup d'hôpitaux, en déficit chronique, ne pourront pas assumer le paiement de ces congés », avertit Gérard Vincent.

A l'hôpital, certains médecins ont stocké jusqu'à 120 jours de RTT

»»» le mercredi et le jeudi», souligne le docteur Dru. Ces deux journées sont donc considérées comme du travail supplémentaire et stockées sur le CET.

Voilà pourquoi certains médecins, en particulier les urgentistes ou les anesthésistes qui ont des astreintes et des gardes disposent de CET considérablement garnis. «Il s'agit d'une situation difficilement acceptable», s'insurge le professeur Emmanuel Cuny, neurochirurgien au CHU Pellegrin de Bordeaux. «En effet, poursuit-il, ces quarante-huit heures hebdomadaires, à ne pas dépasser, concernent uniquement le temps passé auprès du malade ou à prendre des décisions médicales. Elles ne portent pas sur le travail administratif qui est considérable à l'hôpital. Un médecin peut donc tout à fait travailler plus de quarante-huit heures par semaine sans avoir à stocker des jours. De façon générale, je trouve hallucinant qu'un médecin hospitalier vienne quémander pour se faire payer ses jours de RTT. Quand on gagne entre 4000 et 6000 € net par mois, il me paraît normal de ne pas compter ses heures.»

Pour le professeur Cuny, la «vraie priorité» n'est donc pas le paiement des jours de RTT aux médecins, mais celui des heures supplémentaires accumulées par le personnel soignant. «Comme les effectifs sont insuffisants, beaucoup d'infirmières sont obligées de faire des heures supplémentaires pour assurer la permanence des soins au bloc, explique-t-il. Quand il y a une absence, certaines reviennent travailler le week-end. Sans que ces heures supplémentaires leur soient payées. Je connais des infirmières qui en sont à trois cents heures non payées.»

PIERRE BIENVAULT

Cinq engagements d'Hervé Morin pour la défense

Dans le dernier numéro de la revue «Défense nationale», le ministre de la défense dévoile les grands axes de sa politique et annonce une restructuration des armées pour le printemps

Depuis plusieurs semaines, le nom d'Hervé Morin revient régulièrement dans la liste des ministres qui pourraient faire les frais d'un prochain remaniement ministériel. Que la rumeur soit fondée ou pas, le ministre de la défense a en tout cas décidé de passer à l'offensive. Dans une tribune de 13 pages, intitulée «La défense, les hommes, la France» et publiée dans le numéro de janvier de *Défense nationale* (1), il expose pour la première fois les grands axes de sa politique de défense. Une «réforme» qui se veut ambitieuse et dont il précise aujourd'hui les échéances.

Sans doute agacé par les critiques portées à son encontre et alors que le président de la République vient d'annoncer la création d'un conseil de défense et de sécurité nationale directement rattaché à l'Élysée (*lire ci-contre*), le ministre profite de cette tribune pour réaffirmer son autorité sur les armées. Le fait qu'il s'exprime souvent à la première personne et sur un ton volontariste («je souhaite», «je veux», etc.) est en soi révélateur. Comme si Hervé Morin cherchait aussi à contrebalancer le manque de visibilité – aux yeux de l'opinion – dont son action a jusqu'à présent pâti et le déficit de popularité – au sein des

armées – par rapport à Michèle Alliot-Marie, qui l'a précédé dans ces fonctions. Il faut dire à sa décharge que la défense n'a pas fait partie des premières priorités mises en œuvre par Nicolas Sarkozy et Hervé Morin a pu irriter les militaires en leur demandant d'entrée de jeu – avec l'aval de l'Élysée – de se préparer à une gestion plus rigoureuse de leurs moyens.

«Le responsable politique et administratif du ministère de la défense est naturellement le ministre», souligne Hervé Morin. Un rappel à l'ordre destiné à signifier – notamment aux militaires – qu'après le président de la République, le patron de la maison défense, c'est lui et non, explique son entourage, «ainsi que le laissent croire les médias, Jean-Claude Mallet», le conseiller d'État nommé en août 2007 par Nicolas Sarkozy pour proposer une actualisation des missions et du modèle des armées dans le cadre d'un nouveau livre blanc de la défense.

Alors que ce document ne sera prêt que fin mars, Hervé Morin revendique la paternité de la décision de rapprocher les états-majors et

les grands services (stratégie, inspection, armement) dans un «Pentagone à la française», placé sous sa responsabilité. Ce projet, insiste encore l'entourage du ministre, a été entériné par le chef de l'État lors de la présentation de la revue générale des politiques publiques, le 12 décembre dernier.

Le ministre estime que «la défense n'a pas vocation à faire de l'aménagement du territoire».

Les conditions de sa réalisation sont d'ailleurs présentées dans la revue et relèvent désormais de la chose décidée: il verra bien le jour «sur le site de Balard (à Paris) dès 2012».

Fier de ce feu vert élyséen, Hervé Morin entend désormais imprimer sa marque en formulant, dans le cadre de cette tribune, «cinq engagements», qu'il assure vouloir «tenir quoi qu'il m'en coûte». D'abord, il promet «le maintien de l'effort de défense», thème de campagne de

Nicolas Sarkozy, en conservant le volume des crédits à hauteur de 2 % du produit intérieur brut: «Je me battrais pour ce maintien», écrit-il. Le deuxième engagement concerne l'«autonomie de décision» de la France sur le plan militaire, qui «n'est pas négociable», insiste-t-il, même dans le cas – envisagé par le président de la République – d'une intégration plus poussée dans l'Otan (Alliance atlantique). La troisième promesse, en rapport avec la précédente, a trait à la capacité d'action de la France. Elle doit, selon lui, «rester une puissance crédible avec un appareil militaire possédant l'ensemble des grandes capacités» d'intervention, au premier rang desquelles demeure «la dissuasion nucléaire».

Par ailleurs, le ministre de la défense estime que «la défense n'a pas vocation à faire de l'aménagement du territoire». D'où l'annonce de «restructurations» qui se traduiront par des suppressions de régiments et de bases ou encore la création de structures interarmées. Celles-ci seront annoncées «au printemps 2008». Enfin, Hervé Morin s'engage à «optimiser les capacités opérationnelles» des armées, c'est-à-dire à moderniser les équipements et matériels grâce aux économies réalisées par la rationalisation des structures. Devançant les conclusions à venir du livre blanc, le ministre juge ces transformations d'autant plus indispensables qu'«on ne peut plus, aujourd'hui, écarter la possibilité de la résurgence d'une menace militaire majeure».

ANTOINE FOUCHET

(1) La revue peut être commandée sur Internet (www.defnat.com), ainsi que dans les librairies et Maisons de la presse.

Un conseil de défense et de sécurité nationale est créé à l'Élysée

Nicolas Sarkozy a décidé de créer, auprès de lui, un conseil de défense et de sécurité nationale, a annoncé l'Élysée à la suite du «point d'étape» rendu jeudi dernier au chef de l'État par Jean-Claude Mallet, président de la commission pour le livre blanc de la défense. Il s'agit de la concrétisation d'une promesse de la campagne présidentielle de 2007. Présentée comme le pendant du conseil national pour la sécurité américain, cette nouvelle structure fusionne en réalité deux organismes consultatifs existant déjà à l'Élysée: le conseil de défense et le conseil de sécurité intérieure. Ce rapprochement vise notamment à rendre plus cohérentes les réponses aux nouvelles menaces terroristes. Il conforte aussi la prééminence du président de la République dans la gestion des crises pouvant porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité du pays.

LA QUESTION DU JOUR

Peut-on soumettre des ministres à des objectifs chiffrés de performance ?

Bernard Spitz
Consultant (1)

Chaque ministre va être soumis à une évaluation de son action en fonction de critères chiffrés, a annoncé la semaine dernière le porte-parole du gouvernement. Pour Christine Boutin, cela pourra être le nombre de logements sociaux construits, pour Xavier Darcos le nombre d'heures supplémentaires réalisées par les enseignants, etc.

La liste complète de ces critères devrait être rendue publique dans la deuxième quinzaine du mois de janvier. Spécialiste de la réforme de l'État, Bernard Spitz estime qu'il s'agit d'une démarche intéressante, à condition que les indicateurs soient débattus publiquement.

«Il ne doit pas y avoir de tabou. Dans la société actuelle, toutes les activités productives, qu'elles soient à but lucratif ou non, sont soumises à des objectifs chiffrés. Ils sont nécessaires et ont fait leurs preuves dans les

organisations complexes. C'est vrai pour l'entreprise mais pas seulement: un président d'association comme un proviseur de lycée sont déjà soumis à des critères d'évaluation et il n'y a aucune raison qu'il en soit autrement pour l'activité ministérielle. Cette évaluation est un élément très important de professionnalisation et de responsabilisation. Une culture de résultats qu'il est pertinent d'impulser, sans quoi on accepte que l'État soit l'acteur le plus improductif de tout le pays au détriment du citoyen.

«Cette évaluation est un élément très important de professionnalisation et de responsabilisation.»

J'ajoute que cette approche peut avoir un autre effet vertueux: celui de placer l'évaluation dans le long terme. Alors que la logique médiatique conduit à ne s'intéresser qu'au court terme, c'est un

instrument objectif pour saisir des tendances sur de longues périodes, seule façon correcte d'évaluer l'action publique.

Une fois le principe posé, il faut toutefois être vigilant quant à l'application. Tout d'abord, il convient de veiller à la pertinence des indicateurs choisis. Ils devraient faire, à mon sens, l'objet d'un débat public au Parlement par exemple, être sujets à la critique et aux contre-propositions. Ensuite, ces objectifs chiffrés ne doivent pas être les seuls éléments à être pris compte pour évaluer l'action publique. Considérons l'exemple d'un ministre de la santé dans une période de crise, comme la canicule: il est tout aussi utile qu'il soit à l'écoute de la population et qu'il joue un rôle de prévention que de répondre à tel ou tel engagement chiffré. Ces critères ne sont que des outils, et il faut les appréhender comme tels.»

RECUEILLI PAR
MARINE LAMOUREUX

(1) Auteur de *C'est possible! voici comment...* avec Michel Pébereau, 19 €, Robert Laffont.

Les combats de Raymond Forni

L'ancien président de l'Assemblée nationale a succombé à une leucémie

Le socialiste Raymond Forni est décédé dans la nuit de vendredi à samedi, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, des suites d'une leucémie foudroyante. Président du conseil régional de Franche-Comté depuis avril 2004 et ancien président de l'Assemblée nationale de mars 2000 à juin 2002, il était âgé de 66 ans, marié et père de cinq enfants. Fils d'immigrés italiens, Raymond Forni était le symbole d'une intégration réussie. Orphelin de père à 11 ans, ouvrier chez Peugeot à 18 ans, il avait obtenu son baccalauréat à 22 ans avant de devenir avocat pénaliste, cinq années plus tard.

«La France m'a tout donné», avait coutume de dire Raymond Forni. Membre du conseil national et du bureau national du PS, il avait été élu en 1973 député de Belfort, sa ville natale, devenant, à 32 ans, le benjamin de l'Assemblée nationale. Il a occupé ce siège jusqu'en 2002. Longtemps proche de Jean-Pierre Chevènement, son voisin de circonscription, il avait pris ses distances avec lui à propos de l'Europe, s'affichant tout le contraire d'un eurosceptique. Il avait également été maire de Delle (Territoire-de-Belfort) de 1991 à 2004.

Au Palais-Bourbon, Raymond Forni a longtemps été membre de la commission des lois où il s'est fait remarquer par ses qualités de juriste. Il confiait volontiers que son plus beau souvenir de parlementaire restait l'abolition de la peine de mort en 1981, une loi dont il avait été le rapporteur. Ancien vice-président de l'Assemblée de 1991 à 1993, il avait assumé pendant un mois, en février 1999, l'intérim, à la présidence, de Laurent Fabius, ce dernier étant cité à comparaître lors du procès portant sur l'affaire du sang contaminé. Et c'est tout naturellement que, au printemps 2000, il a pris la succession au «perchoir» de l'ancien premier ministre qui venait d'intégrer le gouvernement de Lionel Jospin. Raymond Forni s'est alors attaché notamment à renforcer le pouvoir de contrôle de l'Assemblée sur le budget de l'État.

Réputé pour son affabilité et ses manières élégantes, Raymond Forni avait aussi son franc-parler. Au sein du PS, il refusait de se rattacher à un courant, plaidant pour l'unité. Sa disparition a provoqué de nombreuses réactions de tristesse dans toute la classe politique, à droite comme à gauche. Nicolas Sarkozy a salué, dans un communiqué, la mémoire d'un homme qui «rendit à la République ce qu'elle lui avait offert en la servant fidèlement».

A. F.